L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 16 JUILLET.

FEUILLETON.

JEAN DE THOMMERAY

—PAR—

JULES SANDEAU.

A Mlle Félicie Sandeau.

C'est à toi, sœur chérie, mon refuge et ma consolation, que je dédie ce récit, commencé sous tes yeux. Etions-nous assez tristes et malheureux alors! Tu m'as appris que les plus mauvais jours, lorsqu'ils sont traversés près des êtres qu'on aime, laissent encore de bien doux souvenirs.

J. Sandeau.

I.

C'est à la campagne, près des bois, non loin de la Seine, dans le modeste enclos où je comptais achever de vieillir, que je le vis pour la première fois. Il avait vingt-deux ans à peine. Quelques pages signées de mon nom avaient suffi pour me gagner son cœur: il se présentait sans autre recommandation que sa bonne mine et son désir de me connaître. Les sympathies de la jeunesse ont un attrait irrésistible; il est doux surtout de les inspirer lorsqu'on touche soi-même à l'arrière-saison. Je l'accueillis le mieux que je pus sans qu'il m'en coûtât grand effort, car en vérité il était charmant. Je le vois encore m'abordant au pas de ma grille, svelte, élancé, la figure au teint mat ombragée d'un duvet naissant, le nez fin, l'œil bleu, le front pur, avec de beaux cheveux d'un blond cendré qui foisonnaient aux tempes; sa tenue, ses manières et son langage, l'élégante simplicité qui paraissait dans sa personne, tout chez lui témoignait en faveur du foyer où il avait grandi. Il faisait une claire journée d'avril; nous la passâmes ensemble dans les bois de Meudon, sur les coteaux de Sèvres et de Bellevue. Malgré tant d'années qui nous séparaient, nous causions bientôt comme deux amis. Fortune rare dans une époque où la jeunesse du cœur et de l'esprit ne se retrouvait en général que chez les vieillards, dans une époque où les souvenirs donnaient plus de fleurs que les espérances, où les soirs jetaient plus de flamme que les matins, fortune bien rare en effet et qui mérite d'être signalée, ce jeune homme était jeune; il avait tous les entraînements généreux, toutes les saintes illusions, toutes les heureuses passions de son âge. Il croyait au bien, il admirait le beau, il rêvait l'amour et la gloire. Je l'écoutais en souriant, et par moments, avec une sorte de stupeur. D'où venait-il? sous quelle latitude avait-il vu le jour? quelle étoile avait lui sur son berceau? Qu'était-ce enfin que ce Jean de Thommeray qui, au bout d'une heure d'entretien, n'avait encore parlé ni de filles, ni de chevaux, ni même du cours de la rente?

Grâce aux confidences qu'il n'était pas besoin de provoquer, j'arrivai promptement à me rendre compte du phénomène que j'avais sous les yeux.

M. de Thommeray, le père, d'une bonne maison de Bretagne, avait commencé la vie dans un temps où l'ivresse du renouveau s'emparait de tous les esprits. Etudiant à Paris, c'est là qu'il avait traversé les dernières années de la restauration et les premières qui suivirent la révolution de 1830, belles années que le siècle n'a pas revues depuis, qu'il ne reverra pas. Le culte des intérêts matériels n'avait pas envahi les cœurs, la richesse ne s'imposait pas comme le but suprême de la destinée; la patrie et la liberté avaient pris rang parmi les muses, l'éclat des lettres et des arts passait pour le plus beau luxe que pût convoiter une nation intelligente et fière. La jeune génération qui fut témoin de cette aurore en a conservé jusqu'au déclin de l'âge un lumineux reflet, et, si elle vaut encore aujourd'hui quelque chose, c'est pour s'être baignée dans ses clartés. Henri de Thommeray faisait partie d'un groupe de jeunes gens étroitement unis, tous possédés des mêmes ardeurs, tous animés de nobles ambitions. Ses goûts et ses instincts le portaient vers le monde des écrivains et des poètes; il avait pénétré dans leur intimité; sa nature prompte à l'enthousiasme et à l'admiration lui avait aisément ouvert tous les sanctuaires. Entraîné par des convictions raisonnées et par le mouvement général, il avait, au contact des hommes et des choses, laissé tomber un à un, comme les pièces d'une armure déviée, ses préjugés de caste, et, sans abjurer les traditions d'honneur de sa famille, il était entré à pleines voiles dans le courant des idées modernes. L'amour vrai n'était pas rare alors: sincère jusque dans ses écarts, loin d'abaisser les âmes, il les élevait même en les égarant. Le gentilhomme breton avait ressenti toutes les influences d'une époque de floraison et d'épanouissement universel. Il avait aimé d'un amour pur, délicat, romanesque, une jeune fille pauvre et bien née, d'origine irlandaise, qu'il devait épouser plus tard. Voilà comment il avait fait son droit. Ses études terminées, on n'était pas bien sûr qu'il les eût commencées, il s'était décidé, après de longs atermoiements, à retourner dans sa province. Il se retirait à propos, au moment où tant d'espoirs et de promesses, tant de conquêtes déjà réalisées menaçaient de sombrer dans les excès et les débordements. De la société qu'il quittait pour n'y plus rentrer, il n'avait vu que les côtés éblouissants, il emportait avec lui une ample provision de souvenirs enchantés et d'images ineffaçables. A quelque temps de là, maître de son patrimoine et pouvant disposer de lui-même à son gré, il épousait la jeune fille qu'il aimait. L'un et l'autre n'avaient consulté que leur inclination mutuelle; ce qui ne semblera pas moins surprenant, c'est que ni l'un ni l'autre n'eurent sujet de s'en repentir.

Le domaine héréditaire où ils avaient abrité leur tendresse s'étendait dans une des vallées les plus sauvages et les plus silencieuses de la vieille Armorique. L'habitation s'élevait à mi-côte, et tenait de la ferme autant que du château; un bois de chênes la protégeait contre les vents qui soufflaient des grèves prochaines. M. de Thommeray vivait, comme ses pères, en gentilhomme campagnard, chassant, montant à cheval, visitant ses paysans, faisant valoir ses terres, pendant que sa femme, la belle Irlandaise, ainsi qu'on l'appelait dans le pays, s'appliquait aux soins domestiques et gouvernait la maison avec grâce et autorité. Bien qu'il eût fini par s'acclimater et prendre racine dans la réalité, cependant il demeurait fidèle aux goûts de sa jeunesse: seulement il s'était cloîtré, pour ainsi dire, dans l'époque de son séjour à Paris. Enfermé dans le cercle de ses souvenirs, il n'en sortait jamais; rien, en dehors, n'existait pour lui; le temps, qui ne s'arrête pas, l'avait oublié en chemin. J'ai connu un parfait *gentleman* qui ne voyageait point sans traîner avec lui l'ameublement complet de l'appartement qu'il occupait à Londres. A peine arrivé dans une ville où il comptait séjourner quelques mois, que ce fût Rome ou Naples, Cadix ou Madrid, Genève ou Lausanne, il s'installait à l'hôtel avec son mobilier, et n'éprouvait de satisfaction sans mélange que lorsqu'après des miracles d'arrangement et de symétrie, il était parvenu à s'établir exactement comme chez lui. Dès lors, l'âme rassérénée, il reprenait ses habitudes britanniques, et ne mettait le nez dehors qu'autant qu'il y était forcé. Je ne sais trop pourquoi M. de Thommeray me rappelait ce fils d'Albion. Autour de lui, tout portait la date et la marque de la période du siècle dans laquelle il s'était cantonné. Sa chambre renfermait un échantillon de l'art qui florissait à la fin de la restauration: dessins d'Alfred et de Tony Johannot, aquarelles Devéria, eaux-fortes de Paul Huet, médaillons de David, statuettes de Barre et de Pradier, esquisses de Scheffer et de Delacroix, tout un petit musée qu'il n'eût pas troqué contre la tribune des *offices* ou la galerie du Louvre. Les portraits lithographiés de ses illustres amis tapissaient les murs du salon. Ils étaient tous là, romanciers et poètes. La bibliothèque se composait uniquement de leurs productions avec hommage de l'auteur. Les lettres qu'il avait reçues de chacun d'eux étaient collectionnées dans un album richement relié, et qui remplaçait à ses yeux les archives de sa maison. Pas une de ces épîtres qui n'affirmât le dévoûment le plus profond, pas une qui ne respirât l'amitié la plus exaltée; quelques-unes même avaient poussé la politesse jusqu'à l'assurer de leur admiration, bien que pour la mériter il n'eût jamais fait autre chose que de leur prodiguer la sienne. Grâce aux bahuts sculptés, aux crédences et aux dressoirs, grâce aux vieilles ferrures dont la demeure était suffisamment pourvue, il avait pu sans beaucoup de frais ajuster ses pénates au goût du moyen-âge, que la littérature nouvelle venait de remettre en honneur. Le soir, à la veillée, il relisait avec sa femme les ouvrages qui n'avaient pas cessé de les charmer, ou mieux encore, il recueillait avec elle les plus charmants de tous les livres, celui qu'ils avaient fait ensemble, le poème de leurs amours. La douce conformité de leurs idées et de leurs sentiments, la tendre affection et le constant respect qu'ils avaient l'un pour l'autre, donnaient un éclatant démenti au moraliste qui prétend qu'il n'existe pas de ménage délicieux. C'est par là seulement qu'ils se séparaient de l'esprit de leur temps; le bonheur conjugal était le seul anachronisme qu'on eût trouvé à relever dans cet intérieur où se perpétuaient les traditions de 1830.

Assurément c'était des gens heureux; ils faisaient du bien, voyaient peu de monde et se suffisaient à eux-mêmes. Les revenus du domaine n'étaient pas assez considérables pour leur permettre de longs déplacements; [illegible]

[illegible] habitudes d'indépendance et de vagabondage, l'éducation n'avait pu les apprivoiser aux choses de l'esprit. Ils étaient pour leur père un continuel sujet d'étonnement [illegible] Jean, avait manifesté dès l'âge le plus tendre des instincts tout contraires et des penchants tout opposés. Moins robuste que ses aînés, d'une nature délicate, un peu frêle [illegible] qui, sans préférence marquée, l'enveloppait d'une sollicitude inquiète et raffinée [illegible] deux aînés. Il échappait à peine à l'enfance qu'il était déjà sensible aux beautés et aux harmonies de la création. A vingt ans, il avait dévoré tous les volumes qui composaient la bibliothèque du manoir, Romans, poésies, pièces de théâtre, il avait tout lu et relu, tantôt le long des haies, en suivant des vallées, tantôt en présence de l'Océan, sur les plages retentissantes. Il s'était enivré de ces récits ardents et passionnés, de ces drames étranges où bouillonnaient la sève et la vie, de ces beaux vers qui mêlaient leur musique au concert des vents et des flots. Naturellement, sans efforts, il bégayait lui-même la langue des poètes.

(A continuer.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce bitter est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les [illegible] peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage [illegible], la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont [illegible] santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

caractérisées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes causées par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments passent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] voilà le rôle de l'estomac. Si le [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton et du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore formées, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante [illegible] a été célébrée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, fiévreux, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti-fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

22 sept—6m

Fonderies, Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE, RUE GIROD.

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
Successeurs de
HEDDEN, SHAKESPEARE & CO.

Fondeurs de fer et de cuivre, Fabricants de [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible]

Machines à vapeur, moulins à sucre, machines à égrener, moulins à scie, etc. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 12 juil.
VILLE-DE-PARIS, capt. [illegible] samedi, 26 juil.
VILLE-DU-HAVRE, capt. [illegible]
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 23 août

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

[illegible]

C. MACKENZIE, Agent, [illegible]

nov—12 [illegible]

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New-York, savoir:

LOUISIANA, MINNESOTA, ALABAMA, PENNSYLVANIA, VIRGINIA, GEORGIA [illegible] en construction.

Les steamers de cette ligne partiront Pour Liverpool, comme suit:—
LOUISIANA le ou près du SAMEDI, 9 août.

Il recevra du fret et donnera des connaissements pour le Havre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

De la Nlle-Orléans à	Chambre	Intermédiaire	Entrepont	Aller et retour
Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni	$125 00	$60 00	$35 00	$230 00
Paris	145 00	60 00	41 00	240 00
Vienne	170 00	80 00	40 00	280 00
Havre, Hambourg, Anvers	135 00	55 00	40 00	220 00
Brême, Gothenbourg, Christiana, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim	145 00	60 00	45 00	240 00
Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New-York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nlle-Orléans, ajouter $20 au tarif ci-dessus.				
Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre	120 00	50 00	35 00	
Hambourg, Havre et Anvers	130 33	60 00	41 00	
Brême, Gothenberg, Christiana, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim	140 00	60 00	46 00	
Payable en monnaie courante des E.-Unis. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.				

Pour fret ou passage, s'adresser à
A. K. MILLER & CO.,
Au No 20 de la rue Carondelet,
Agents.

6oct—6m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Strasburg	10 sept.	11 octobre.
Hannover	24	25
Frankfurt	8 octobre	8 novembre
Koeln	22	22

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres [illegible] en or.
Entrepont [illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres [illegible] en or.
Entrepont [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres [illegible] en or.
Entrepont [illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignataires.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.

août—1 an

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
SAMEDI, 26 Juillet, à 8 h. A. M.
Passage......$50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

POUR PHILADELPHIE, directement—Départ, LUNDI, le 21 de juillet à 6 P. M.,
Portant la malle des E. U.
Le beau steamer, de première classe
YAZOO,
capt. Barrett,
Pour fret ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
[illegible]
Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son tour régulier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.		
Primes d'incendie	$88,400 82	
Primes de rivières	17,011 74	
Primes de mer	14,044 27	
		$120,305 84
En moins, primes remboursées		1,296 30
		$129,203 64
Payé dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,108 61	
Pertes sur les rivières	7,746 61	
Pertes sur mer	4,709 82	
	$63,563 74	
Réassurances	7,051 90	
Loyer	3,360 00	
Taxes	4,861 16	
Réduction (rebate)	14,912 52	
Réservé pour risques non expirés	22,700 00	
Dépenses, escomptes et intérêts	5,752 77	127,903 96
		$12,215 74

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis [illegible]
Prêts garantis par hypothèque [illegible]
Billets à recevoir pour primes [illegible]
Actions, bons et autres garanties [illegible]
Propriété foncière [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
En caisse [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible] mai 1873.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq pour cent par action, payable à dater du 25 du courant.

— DIRECTEURS —

A. CHIAPELLA,	L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. [illegible]	R. W. [illegible]
C. KOHN,	J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE,	P. [illegible]
A. THIBERGE,	A. CARRIÈRE,
BAYLE,	E. [illegible]
A. ROUSSEAU,	E. [illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Portant la malle des Etats-Unis entre [illegible] la Nouvelle-Orléans. Pour Mandeville, [illegible] Madisonville et Covington.

[illegible] CREOLE.

[illegible]

C. E. SORIA, Agent,
1er mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Omnibus de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

[illegible]

Prix de l'excursion—aller et retour..........$1 00

Pour plus de détails, s'adresser à
C. E. SORIA, Agent,
20 mars—1m Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
HENRY TETE,
Chs. Griest, capitaine,
Rob. Orme, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires. A Vicksburg le HY. TETE relie avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 122 Commune.

TUNICA.

Pour Tunica, les débarcadères de Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires. Le paquebot SELMA remplaçant le W. S. Pike, [illegible]

Paquebot Régulier des Opelousas.

[illegible]

Agents, G. CARRIÈRE, Washington.
Mavrilly, J. DUBOURDIEU, Port Barré.

[illegible]

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 122, rue de la Commune.

12nov—1m

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Greens-Port.

[illegible]

E. O. MELANCON, 11, rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à [illegible] heures.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. P. Anceaux, Commis P. A. Charlet.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. RIVET, No 11 rue Conti

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie Home d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux stipulations de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté la résolution suivante:

Il est résolu que dix pour cent d'intérêt sur tout le script non encore payé soient payés aux porteurs [illegible] à dater du 11 février 1873.

ALF. MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Alfred Moyer,
Wm. M. Perkins,	[illegible]
[illegible]	Jno. [illegible]
R. Hare,	[illegible] Randall,
R. M. Harrell,	W. F. [illegible]
Jno. G. Rodgers,	Geo. W. Roper.

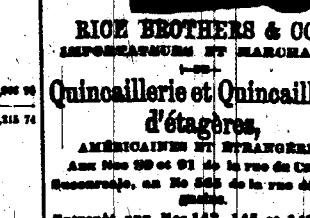

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No [illegible] de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de forgerons. ARTICLES CREUX, de tôle, en ferblanc et émaillés. FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de luxe. FOURNEAUX [illegible]

[illegible]

E. DESCHAMPS,

No. 20, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français. CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c.

[illegible] CORDIAUX AMERS DES PYRÉNÉES.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

A partir du 25 mai 1873, [illegible]

[illegible]

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans découcher jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg [illegible]

E. H. SCRANTON, [illegible]

1er juin [illegible] E. P. BEUTE, Agent général des tickets

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.
On and after May [illegible] 1873
TRAINS
will leave at [illegible] A. M. and at [illegible] P. M. [illegible]
Express train stops only to regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at [illegible] P. M.; Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at [illegible] A. M.; Arrives in New Orleans at [illegible] A. M.—stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs. For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Sup'nt.
E. P. BEUTE, Gen'l Ticket Agt.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7.30 A. M.	Exprès	11.20 P. M.
Malle	4.45 P. M.	Malle	9.30 A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte [illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général.

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.30 A. M.	Express	11.20 P. M.
Mail	4.45 P. M.	Mail	9.30 A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, Jackson, Tenn., and Milan, without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

GEO. PANDELY, [illegible]

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 26 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Affirmé sous serment et signé par-devant moi ce treizième jour de janvier 1873.
M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré un dividende de Quatre pour cent sur le capital payé, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte,
T. Bailly-Blanchard, Jr,	[illegible]
Christian Roselius,	[illegible]
François Gaspard,	[illegible]
Félix Limet,	P. A. [illegible]
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	[illegible]
A. D. Vételé,	F. [illegible]

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. Roman a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. [illegible], Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 24 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu aujourd'hui de payer un quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent, sera payé COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se font assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Samuel B. Newman,
Saml H. Kennedy,	G. T. [illegible]
John Phelps,	P. N. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
B. M. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jas. M. [illegible]	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jas. B. Woods,
B. B. Post,	B. T. Turner,
Edward Flashery,	Jas. R. King,
Chas. F. Maybuck,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. S. Hamis.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

[illegible] Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

EDWARD IVY, notaire public.

[illegible]

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood	John I. Adams,
W. A. [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	John W. Carroll,
[illegible]	A. [illegible]
J. J. Warren,	J. T. [illegible]
[illegible]	A. H. May,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	T. Lyth. Lyon,
[illegible]	Wm. G. Raymond,
A. A. [illegible]	[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 134, RUE DU CANAL.

DIXNEUVIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit par-devant moi, le 9 juin 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

P. Fourchy,	David McCoard,
[illegible]	L. F. Générès,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. E. Wiltz,	J. J. Fernandez,
E. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

10 juin—1 an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

[illegible] TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

Consulat de France.

AVIS [illegible] — JUILLET 1873.

[illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA
Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

[illegible] DE LA RUE DU CANAL.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

[illegible]

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible] A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le [illegible] janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le [illegible] janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
R. Simon,	I. H. Maas,
Charles Macready,	W. B. Schmidt,
Richard Flower,	J. Weiss,
B. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	C. H. Slocomb,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. [illegible]
L. Alcus,	R. S. [illegible]
L. H. Joseph,	B. T. Turner,
Scott McGehee,	Isaac L. Moss.

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible] mars 1873.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 108 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater du Lundi, 21 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Harold,
Geo. A. Fosdick,	R. Jamison,
B. Brugier,	E. B. Howard,
F. Anderson,	Félix Larue,
A. Freret,	Aug. Reine,
Geo. W. Dunbar,	Edmund Toby,
E. F. Stockmeyer,	Wash. Marks,
Henry J. Voss,	William Knox,
E. Marqueze,	W. S. Bailey,
Chas. Watkins,	I. H. Livaudais,
A. Lessert,	Auguste Villere,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Leduc,	[illegible]
[illegible]	I. A. Lane,
W. C. Black,	[illegible]
	Geo. W. Hynson.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

Le nom et le titre de cette Compagnie sera The Louisiana Immigration and Homestead Company. [illegible] Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social; — Actions et [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les opérations commenceront.

[illegible]

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible] — Premier Bureau d'Officiers.

[illegible]

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren [illegible]

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Devoirs des Officiers et des Membres du Comité Exécutif. — Président.

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

[illegible]

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements—Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV.

[illegible] — Fonds de Réserve — [illegible]

[illegible]

ARTICLE XVI.

[illegible]

ARTICLE XVII.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

[illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

[illegible]

PRIX DU BILLET:

10 SEULEMENT

Parts de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

[illegible]

ESTATE OF [illegible]

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE— [illegible]

[illegible]

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE, [illegible]

[illegible]